

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°19 du 5 juin 2009**

**PARTIE PERMANENTE  
Délégation générale pour l'armement (DGA)**

**Texte n°2**

**DÉCISION N° 393025/DEF/DGA - N° 5862/DEF/DCSSA**

relative au transfert du laboratoire de médecine aérospatiale de la délégation générale pour l'armement vers le service de santé des armées.

*Du 23 décembre 2008*

DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT : *direction des essais.*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES.

**DÉCISION N° 393025/DEF/DGA - N° 5862/DEF/DCSSA relative au transfert du laboratoire de médecine aérospatiale de la délégation générale pour l'armement vers le service de santé des armées.**

*Du 23 décembre 2008*

NOR D E F A 0 8 5 3 2 7 5 S

---

*Références :*

- a) Lettre n° 07-185557/DGA/DSA du 10 septembre 2007 (n.i. BO).
- b) Lettre n° 2551/DEF/DCSSA/AST/REC du 10 octobre 2007 (n.i. BO).
- c) Décision ministre n° 11862 du 31 juillet 2008 (n.i. BO).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 800.2.5.2

*Référence de publication :* BOC N°19 du 5 juin 2009, texte 2.

---

Au vu des documents de références, le laboratoire de médecine aérospatiale de la délégation générale pour l'armement est transféré au service de santé des armées.

Cette décision entrera en application le 1<sup>er</sup> janvier 2009 en cohérence avec la démarche budgétaire qui intègre ce transfert.

*L'ingénieur général de l'armement de classe exceptionnelle,  
délégué général pour l'armement,*

Laurent COLLET BILLON.

*Le médecin général des armées,  
directeur central du service de santé des armées,*

Bernard LAFONT.